

Appendix
(E.)

18th Jany

561. A lot of land at Whitehead, near Percé, bounded in front by the Cliff of Whitehead, and on either side by brooks, of 150 acres or thereabouts, by David Lees.

563. A lot in the S. W. branch of Gaspé Bay, of 200 acres on a front of 19 chains, bounded N. by the extension of lateral line of No. 5, claimed by H. Cuning, running N. 32° E. on the S. by a line parallel to the northern boundary, in front by lands patented to O'Hara and M'Cord, and in rear by waste lands, by Mary Anne, widow of the late Hugh O'Hara, Esquire.

565. Lot No. 27, in Percé, of 2 acres in contents or thereabouts, heretofore belonging to the late James Fleming; also, a lot without a number, in rear of and fronting on said lot No. 27, of 4 acres 2 roods 21 perches, on a front of 4 chains 63 links, by 10 chains in depth, by Charles Robin & Company.

572. Lot No. 16, in Bonaventure, on a front of 7 chains by 33 1-3 acres in depth, by Joseph Babin.

573. Lot No. 18, at same place, on a front of 4 acres by 33 1-3 acres in depth, by Charles Poirier dit Commis.

574. Lot No. 17, at same place, on a front of 8 chains 34 links by 33 1-3 acres in depth; also, the lot in prolongation thereof, in second range, by Pierre Poirier dit Commis.

ROBT. CHRISTIE,

Secretary to Commissioners, G. C.

Quebec, 2d November, 1824.

N. B. The powers of the Commissioners, appointed under and in virtue of the above recited Act, ceasing in April next, this is the last publication of Claims to Land in the Inferior District of Gaspé, under the said Act.

R. C.

Appendix
(F.)

21st Jany.

To the Honorable the Knights, Citizens and Burgesses of the Province of Lower-Canada, in Provincial Parliament assembled.

The Report of the Commissioners appointed under the Act of the fifth year of His present Majesty, intituled, "An Act to authorize the erecting of a Common Gaol in the Inferior District of Saint Francis, and for providing the means of defraying the expenses thereof, and for other purposes."

Respectfully sheweth,

THAT although the time required for going through the necessary preliminary details of making out and submitting for approval the Plans and Estimates of the Expense of erecting the Gaol, advertizing for and receiving Tenders, entering into Contracts, and obtaining the sanction of His Excellency the Lieutenant Governor thereto, consumed a large proportion of the open season of last Summer, yet the Commissioners have the satisfaction to report, that the foundation of the Building, in stone, has been completed, and about three feet of the superstructure in brick and stone erected thereon, in the most substantial and satisfactory manner. The works terminated before the Fall frosts had commenced, and the Commissioners have since caused the whole to be covered in with a temporary roof. The Contractors are bound to complete the Building, with its appurtenances, by the first of August next, and the Commissioners entertain no doubt of the fulfilment of their engagement.

The Commissioners find some difficulty in borrowing the money as authorized by the Act, in consequence of the supposed want of sufficient security for its repayment; the omission of a fixed period of redemption, and the uncertain duration of the Fund appropriated for the liquidation of the debt, appear to give rise to this apprehension on the part of the money holders, and it must be admitted that, without impugning the good faith of the Legislature, the caution is natural and justifiable; under this impression the Commissioners very respectfully beg your honorable House will take the matter into consideration, and that your honorable House will not allow your beneficent intentions to be defeated by a defect in matter of form.

The Commissioners have succeeded in keeping the Estimate and the contracted Expenditure within the limits of the Appropriation; this has been accomplished by the sacrifice of some convenience in the Building, and by reducing it to one story above the ground floor, and roofing it with shingle; as however, the proper separation of the different classes of prisoners requires another story, and the security of the building will be increased by covering the roof with tin, the Commissioners very respectfully present a plan of the Gaol, with the projected enlargement, and submit to your honorable House the expediency of increasing the Appropriation about £800, which will render the Gaol permanently and extensively useful, substantial and secure.

W. B. FELTON,
CHAS. WHITCHER,
M. NICHOLS.

Sherbrooke, 30th December 1824.

Appendice
(E.)

18e. Jany.

561—Un lot de terre à Whitehead, près de Percé, borné en front par le rocher de Whitehead, et de chaque côté par des ruisseaux, de 150 acres ou environ—par David Lees.

563—Un lot dans la branche sud-ouest de la Baie de Gaspé, de 200 acres, sur un front de 19 chaînes, borné au nord par l'extension de la ligne latérale du no. 5, réclamé par H. Cuning, courant nord 32 degrés est, au sud par une ligne parallèle à la limite du nord, en front par les terres octroyées par patentes à O'Hara et M'Cord, et sur les derrières par des terrains incultes—par Mary Anne, veuve de feu Hugh O'Hara, Ecuyer.

565—Le lot no. 27 dans Percé, du contenu de deux acres ou environ, ci-devant appartenant à feu James Fleming. Aussi un lot sans no., en arrière et faisant front au dit lot no. 27, de 4 acres 2 roods 21 perches, sur un front de 4 chaînes 63 chaînons, sur 10 chaînes de profondeur—par Charles Robin et Compagnie.

572—Le lot no. 16 dans Bonaventure, sur un front de 7 chaînes, sur 33 1/3 acres de profondeur—par Joseph Babin.

573—Le lot no. 18 au même lieu, de 4 acres de front sur 33 1/3 de profondeur—par Charles Poirier dit Commis.

574—Le lot no. 17 au même lieu, de 8 chaînes 34 chaînons de front sur 33 1/3 acres de profondeur. Aussi, le lot en prolongation d'icelui dans le second rang—par Pierre Poirier dit Commis.

ROBERT CHRISTIE,

Secrétaire des Commissaires, R. G.

Québec, le 2 Novembre 1824.

N. B.—Les pouvoirs des Commissaires appointés sous et en vertu de l'acte ci-dessus réitéré expirant au premier d'Avril prochain, ceci sera la dernière publication des réclamations de terres dans le District inférieur de Gaspé sous le dit acte.

R. C.

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Province du Bas-Canada, réunis en Parlement Provincial.

Le Rapport des Commissaires nommés sous l'autorité de l'Acte de la cinquième de sa présente Majesté, intitulé "Acte pour autoriser la bâtisse d'une Prison commune dans le District inférieur de Saint-François, et qui pourvoit aux moyens d'en défrayer les dépenses, et pour d'autres objets;"

Exposé humblement,

QUE quoique le tems requis pour entrer dans tous les détails préliminaires pour faire et soumettre à une approbation les plans et estimations des dépenses pour la bâtisse de la Prison, avortir et recevoir les propositions, passer les contrats, obtenir l'approbation du Lieutenant-Gouverneur, ait pris une grande partie de la saison ouverte de l'été dernier, les commissaires ont néanmoins la satisfaction de faire rapport que les fondations en pierre de la bâtisse ont été jetées, et qu'à-peu-près trois pieds du rez de chaussée, en brique et en pierre, ont été élevés dessus, de la manière la plus substantielle et la plus satisfaisante. Les ouvrages ont été arrêtés avant que l'automne ait commencé, et les commissaires ont fait couvrir, depuis, le tout d'une couverture momentanée. Les contracteurs sont obligés de parachever cette bâtisse avec toutes ses dépendances vers le premier d'Août prochain, et les commissaires n'ont aucun doute qu'ils ne remplissent leur marché.

Les commissaires trouvent quelques difficultés à emprunter l'argent tel qu'autorisé par l'Acte, en conséquence du manque supposé de sûretés suffisantes pour le remboursement de cet argent. L'omission d'un tems déterminé pour le rachat, et la durée incertaine du fonds approprié par la Législature pour liquider cette dette, paroissent être la cause de cette crainte de la part de ceux qui prêtent l'argent, et l'on ne peut s'empêcher de convenir que, sans vouloir révoquer en doute la bonne foi de la Législature, la défiance est juste et pardonnable. Dans cette idée les commissaires prient très-respectueusement votre honorable Chambre de vouloir bien prendre ce sujet en considération et ne pas permettre que les intentions bienveillantes de la Législature soient frustrées à défaut de forme.

Les commissaires ont réussi à garder les estimations et les dépenses des objets pour lesquels ils ont contracté dans la ligne de l'appropriation, et ils n'y sont parvenus qu'en faisant le sacrifice de divers objets de commodité dans la bâtisse, et en la réduisant à un seul étage au-dessus du rez de chaussée et en la couvrant avec des bardeaux. Néanmoins, comme la séparation des différentes classes de prisonniers exige un nouvel étage, et que la bâtisse étant couverte en fer blanc n'en sera que plus sûre, les commissaires présentent très-respectueusement un plan de la prison avec les augmentations proposées, et soumettent à votre honorable Chambre la nécessité de concourir à faire une appropriation additionnelle de £800 pour rendre la prison permanentement utile, substantielle, et sûre.

M. B. FELTON,
CHAS. W. WHITCHER,
N. NICHOLS.

Sherbrooke, 30 Décembre 1824.